

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL SYNDICAL

L'an deux mil douze, le vingt du mois de novembre à vingt heures trente, le Comité Syndical du S.I.BO.VA, dûment convoqué à cet effet le neuf novembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUZEL sous la Présidence de Mme MONTAGNER Élise.

Étaient présents : - Mme MONTAGNER Elise - Mme AUPETITALLOT Valérie - M. DEGORCE Guy - Mme MILLE Marielle.

Étaient absents : M. DRAP Sébastien - M. PELLETIER Sylvain.

Mme MILLE Marielle a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

12K20-30

N° 30/2012 - Projet de mise en révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Clermont-Fd-Auvergne

Madame la Présidente fait part à l'Assemblée de l'arrêté préfectoral n° 12/01942 en date du 26.09.2012 prescrivant la mise en révision du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Clermont-Ferrand-Auvergne.

Cet arrêté est accompagné du projet de PEB qui comprend un rapport de présentation et une carte à l'échelle 1/25000^{ème} sur laquelle sont portées les limites des zones de bruit A, B, C et D. L'ensemble de ces documents a été transmis à chaque membre du S.I.BO.VA par messagerie électronique.

Les communes ou établissements publics situés dans le périmètre défini par le Préfet sont compétents pour émettre un avis au vue du dossier déposé sur le bureau du comité, dans le délai de deux de mois à compter de la date de réception du courrier préfectoral. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

Invité à se prononcer sur cette affaire, le Conseil Syndical à l'unanimité,

Émet un avis favorable sur le projet de révision du PEB de l'aéroport de Clermont-Ferrand-Auvergne.

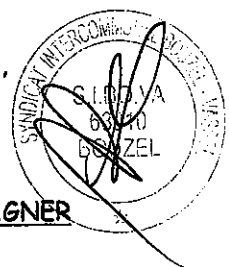
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 22 novembre 2012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME
- 3 DEC. 2012

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FD

La Présidente,



Élise MONTAGNER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués
En exercice : 25
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil douze, le vingt six novembre à 20h00, le Conseil Communautaire de la Vallée du Jauron, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Beauregard-l'Evêque.

Délibération n° : 12-11-05

Date de la convocation : 09 novembre 2012

OBJET

Aéroport de Clermont-Fd

Présents, votants : Constance ARAUCO, Françoise BERNARD, Patricia BUSSIÈRE, Isabelle CHAMBIGE, Jean François CLAVEL, Jean Christian COURCHINOX, Guy DEGORCE, Suzanne DELARBRE, Josiane FAYE, Pascal GRELICHE, Denis MORIN, Sandrine RAMALHA, Daniel RAVOUX, Gérard TRIOLAIRE.

Secrétaire de séance : Isabelle CHAMBIGE

Mise en révision
du plan d'exposition
au bruit

Vu l'arrêté n° 12/01942 du 26 septembre 2012 prescrivant la révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Clermont-Ferrand Auvergne;

Mme la présidente informe que la révision du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Clermont-Fd, en vigueur depuis le 20 février 2006, est devenu nécessaire pour prendre en compte les évolutions du trafic aérien et son impact sur les limitations du droit à construire.

Le conseil communautaire doit donner un avis sur ce projet par délibération dans un délai de deux mois à compter de la date de réception (02/10/2012).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- décide de ne pas donner d'avis sur ce projet.

14 ABSTENTION

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication et de la
transmission en préfecture le 30
novembre 2012

**Pour extrait certifié conforme,
Fait à VERTAIZON, le 26 novembre 2012**

La Présidente,



Françoise BERNARD

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME

- 3 DÉC. 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION DU BUREAU

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 07

L'an deux mil douze, le vingt-deux novembre, le bureau du S.I.A.R.E.C. dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 10 en session ordinaire dans les locaux administratifs du SIAREC sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

PRESENTS : MM. DESCHAMPS, BAPEYRAT, ARVEUF, LEMERLE, FERRAGU, DECOMBAT, DUBIEN.

Date de la convocation :

12 novembre 2012

Procurations : /

ABSENTS : M. BETENFELD (excusé), Mme POILPOT, M. CONTAMINE.

M. René LEMERLE été élu secrétaire de séance.

OBJET :

Mise en révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) concernant l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne.

Monsieur le Président indique que la révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, en vigueur depuis le 20 février 2006, est devenue nécessaire pour prendre en compte les évolutions du trafic aérien et son impact sur les limitations du droit à construire.

A cet effet, l'arrêté préfectoral n° 12/01942 du 26 septembre 2012 a prescrit la mise en révision de ce plan.

Afin que le syndicat puisse émettre un avis sur le projet de Plan d'Exposition au Bruit (PEB), l'arrêté précité a été transmis au SIAREC, accompagné du projet de PEB qui comprend un rapport de présentation et une carte à l'échelle 1/25000° sur laquelle sont portées les limites des zones A, B et C.

Après avoir délibéré,

Les membres du bureau **DECIDENT** :

Par **07 voix POUR, 0 voix CONTRE, ABSTENTION : 0.**

- **d'émettre** un avis favorable au projet de Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne.

- **d'autoriser** M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le 22 novembre 2012,

Le Président,

REÇU A LA PREFECTURE
DE PUY-DE-DOME

30 NOV. 2012

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FD

Maurice DESCHAMPS

Certifiée exécutoire
compte tenu de la
transmission
en Préfecture le

30 NOV. 2012

Arrondissement de
CLERMONT-FERRAND

L'an deux mille DOUZE
le 25 octobre à 18 heures 30

Canton de GERZAT

VIVRE ENSEMBLE, Syndicat Intercommunal au Service de la Personne Agée dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. AUBY Bernard, Président du SISPA, Vice-président du Conseil Général, Maire de CEBAZAT.

Date de convocation du Conseil Syndical : 18 octobre 2012

VIVRE ENSEMBLE
Syndicat Intercommunal
au Service de la Personne
Agée

Réunit les Communes de
Aulnat-Blanzat-Cébazat-
Durtol
Malintrat-Nohanent-Sayat

PRESENTS : Madame BOUSQUET Michèle, M.LOUBIER Jean-Yves (Aulnat) ; Mme CHABRIDON Josiane (Blanzat) ; M. AUBY Bernard, Mme DESNOUS Françoise (Cébazat) ; Mme ORIOL Michèle, Mme VALLEIX-DUTHUEL Jacqueline (Durtol) ; Mme MONISTROL Jacqueline, Mme ROUVET Nathalie (Malintrat) ; Mme MARTIN Bernadette (Sayat).

PROCURATIONS : Mme COURET Charlette donne procuration à Mme DESNOUS Françoise.

EXCUSES : Mme PEROL Christine (Blanzat) ; Mme GERIEUX Marie-Claire, Mme PULITO Corinne (Nohanent) ; Mme BERARD Emilie (Sayat).

SECRETARE DE SEANCE : Mme DESNOUS Françoise

Nombre de membres :

en exercice : 15
présents : 10
votants : 11

Monsieur le Président explique que la révision du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, en vigueur depuis le 20 février 2006 est devenue nécessaire pour prendre en compte les évolutions du trafic aérien et son impact sur les limitations du droit à construire.

OBJET N° 6 :

Aéroport Clermont-
Ferrand Auvergne

Mise en révision du Plan
d'exposition au bruit
(PEB)

L'arrêté préfectoral n°12/01942 du 26 septembre 2012 prescrit la mise en révision du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne. L'arrêté précité est accompagné du projet de PEB qui comprend un rapport de présentation et une carte à l'échelle 1/25000° sur laquelle sont portées les limites des zones A, B et C.

A l'issue de la phase de consultation, le Préfet transmettra ce projet de PEB et les avis recueillis à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport qui sera invitée à formuler son avis sur le projet qui lui sera communiqué.

Ouï l'exposé de monsieur le Président, après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- Donne son avis favorable au projet Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne à Aulnat.

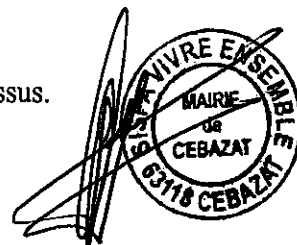
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Publié le :
RECU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME

30 OCT. 2012

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT DU SISPA



COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »

B.P 56

63190 LEZOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

REUNION DU 11 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le 11 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 3 octobre 2012, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle GAGNADRE, présidente.

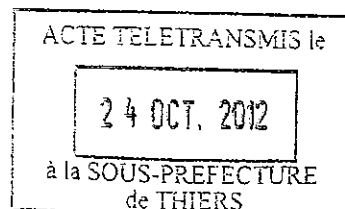
Etaient présents :

M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Georgette POUPARD
M. Roger MASTERNAK	M. Paul ALIBERT
M. Robert JOURDAN	M. Daniel MAURIN
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Myriam DUPORGES	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Gabriel BOSLOUP	Mme Claudine CHEZE
M. Bernard BOYER	M. Bernard SAXER
Mme Marie-Gabrielle GAGNADRE	M. Daniel GRAND
M. Alain COSSON	M. Roland MECKER
M. Christian BOURNAT	M. Pierre AITELHADJ
M. Guillaume FRICKER	M. Denis PEREZ
M. Jean-Yves GOUBELY	M. Daniel DUVERT
Mme Lucile ROMEUF	

Votaient par procuration : M. René GODIGNON (M. J-B. GIRARD)
M. Jean-Jacques MICHOT (Mme Myriam DUPORGES)
Mme Martine MALTERRE (Mme Lucile ROMEUF)
Mme Marie France MARMY (M. Christian BOURNAT)
Mme Elisabeth BRUSSAT (M. Daniel MAURIN)
M. Julien THELLIER (M. Paul ALIBERT)
M. Franck VIDAL (M. Daniel DUVERT)
M. Bruno BERNARD (M. Pierre AITELHADJ)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne – Révision du plan d'exposition au bruit – Avis de la CCEDA





**AEROPORT DE CLERMONT FERRAND AUVERGNE
REVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT
AVIS DE LA CCEDA**

- VU le Plan d'exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne en vigueur depuis le 20 février 2006 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2012 prescrivant la mise en révision du PEB ;

Madame la Présidente explique qu'afin de prendre en compte les évolutions du trafic aérien et son impact sur les limitations des droits à construire, la mise en révision du PEB de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne est devenue nécessaire. Notre collectivité étant concernée par la zone D (commune de Seychalles), il convient de délibérer et d'émettre un avis sur ce projet de révision.

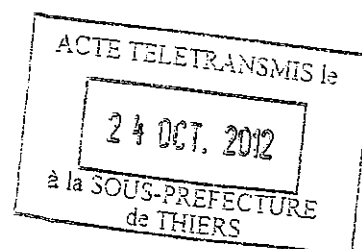
Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire d'émettre un avis favorable au projet de révision du PEB de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne au vu des données du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de révision du PEB de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 octobre 2012

La Présidente,



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'AIDE A DOMICILE
des CANTONS de LEZOUX,
MARINGUES et VERTAIZON**

29 bis, avenue de Verdun
63190 LEZOUX

Téléphone 04 73 73 18 86
Télécopie 04 73 73 21 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt deux octobre à dix huit heures trente , le comité syndical, convoqué en date du neuf octobre s'est réuni sous la présidence de Mme ROUGIER Monique, Présidente.

Etaient présents

**Mmes BARD Isabelle
BOILON Déolinda
CHALOT Christiane
CHALUS Marie
CHAMPILOU Christiane
CHEVALERIAS Françoise
CHEZE Claudine
CIERGE Michelle
EUSTACHE Anne Marie
FAURE Annick
FORESTIER Annick
LEGENDRE Noëlle
MASSE Michelle
MATHIEU Laurence
MONTAGNER Marie Dominique**

**Mmes MURAT Isabelle
POUPARD Georgette
PROT Annick
REISCH Sylvie
ROMEUF Lucie
SAINT ANDRE Liliane
SOU-AH-Y Catherine
SUGIER Nicole
TABOURDEAU Marie France
TAUSSIG Andrée
Mrs BELLE Alain
BOUBON Alain
DELARBOULAS Noël
MONEYRON Florent**

Etaient excusés

**Mr BORDEL Jacques
Mr ROBERT Georges
Mme TARRIT Françoise
Mme THOMAS Caroline**

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice.

**OBJET : PROJET DE REVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AEROPORT DE CLERMONT
FERRAND AUVERGNE**

22/10/2012


Le Président informe l'assemblée d'un projet de révision du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Clermont Ferrand Auvergne.

La Préfecture du Puy de Dôme souhaite connaître l'avis du comité syndical sur ce dossier. Le Président invite les membres présents à se prononcer sur le projet.

Le Comité syndical après avoir délibéré, donne un avis favorable sur le projet de plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Clermont Ferrand Auvergne.

*Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.*

Fait à Lezoux, le 26 octobre 2012

Le Président,

Monique ROUGIER

AEROPORT DE CLERMONT-FERRAND AUVERGNE -
MISE EN REVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

Le plan d'exposition au bruit (PEB) est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes en limitant les droits à construire dans les zones de bruit et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit. C'est un document d'urbanisme opposable à toute personne publique ou privée. Il doit être annexé au plan local d'urbanisme (PLU), au plan de sauvegarde et de mise en valeur et à la carte communale. Les dispositions des PLU doivent être compatibles avec les prescriptions du PEB en vigueur.

Le PEB vise à éviter que de nouvelles populations ne soient exposées aux nuisances sonores générées par l'activité de l'aérodrome considéré. Ainsi, il régit l'utilisation des sols aux abords des aérodromes en vue d'interdire ou d'y limiter la construction de logements, dans l'intérêt même des populations, et d'y prescrire des types d'activités peu sensibles au bruit ou plus compatibles avec le voisinage d'un aérodrome.

La révision du PEB de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, en vigueur depuis le 20 février 2006, est devenue nécessaire pour prendre en compte les évolutions du trafic aérien et son impact sur les limitations du droit à construire.

L'arrêté préfectoral du 26 septembre 2012 prescrit la mise en révision de ce PEB.

Vous trouverez en annexe le projet de PEB de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne.

Globalement, l'aire d'influence de l'activité de l'aéroport en terme de bruit est réduite, elle n'affecte plus que 8 communes contre 12 en 2006. Les enveloppes des zones de bruit C ou D voient leurs superficies sensiblement réduites. En conséquence, les espaces urbanisés ou destinés à l'urbanisation future pour des quartiers résidentiels, d'activités ou d'équipements publics (notamment scolaires) impactés par le PEB sont réduits sur les communes de Lempdes, Aulnat, Pont du Château et Clermont-Ferrand. Seule la commune de Seychalles connaît une extension de la zone de bruit D qui vient englober le bourg.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- ✓ d'approuver le plan d'exposition au bruit de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne
- ✓ d'afficher l'arrêté préfectoral
- ✓ d'autoriser le Président à signer le certificat d'affichage de l'arrêté

DELIBERATION

Les propositions de Monsieur le Président, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité par le Conseil de la Communauté.

Pour ampliation certifiée conforme.

Le Président,



REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME

08 NOV. 2012

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA BASSE LIMAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
10/10/2012

L'an deux mil douze, le 10 octobre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur Bernard FAURE.

Délibération
n° 2012-10-28

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne – Mise en révision du Plan d'Exposition au Bruit.

.....

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la Préfecture du Puy-de-Dôme sollicite l'avis du Syndicat concernant la révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, en vigueur depuis le 20 février 2006. Cette révision est devenue nécessaire pour prendre en compte les évolutions du trafic aérien et son impact sur les limitations du droit à construire.

Les communes du Syndicat concernées par la révision sont : Aulnat, Beauregard-l'Evêque, Bouzel, Gerzat, Lempdes, Lussat, Malintrat, Pont-du-Château, Seychalles et Vertaizon.

DELIBERATION

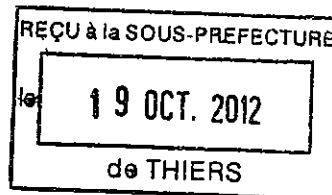
Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet de Plan d'Exposition au Bruit susvisé.

Publication effectuée

le : 31 OCT. 2012

Le Président,

*Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable
de la Basse Limagne*
Mairie
8, rue de l'Hôtel de Ville
63350 MARINGUES
Tél. 04 73 58 62 33 Fax 04 73 58 64 00



FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
B. FAURES

*Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable
de la Basse Limagne*
Mairie
8, rue de l'Hôtel de Ville
63350 MARINGUES
Tél. 04 73 58 62 33 Fax 04 73 58 64 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 novembre 2012 à 18 h 00

AUJOURD'HUI seize novembre deux mille douze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 novembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Manuela FERREIRA DE SOUSA à Havva ISIK, Philippe GORCE à Monique BONNET, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Christophe BERTUCAT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Martine REMBERT-MANTELET à Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES à Olivier BIANCHI, Eric SEVRE à Djamel IBRAHIM-OUALI, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Bruno SLAMA arrive pendant le débat de la question 2.

Monsieur Simon POURRET quitte la séance pendant le débat de la question 2 et donne pouvoir à Monsieur Serge GODARD.

Monsieur Olivier BIANCHI arrive pendant le débat de la question 2, reprend son pouvoir donné à Monsieur Alain MARTINET et exerce le pouvoir qui lui a été donné par Madame Odile SAUGUES.

Madame Marie SAVRE quitte la séance pendant le débat de la question 2.

Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question 3 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.

Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question 4 et donne pouvoir à Monsieur Grégory BERNARD.

Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL quitte la séance avant le vote de la question 4 et donne pouvoir à Monsieur Alain BARDOT.

Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE arrive avant le vote de la question 4 et reprend son pouvoir donné à Monsieur Alain LAFFONT.

Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question 5.

Monsieur Jean-Michel DUCLOS quitte la séance avant le vote de la question 10 et donne pouvoir à Madame Sandrine CLAVIERES.

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 21.

Madame Anne COURTILLÉ quitte la séance avant le vote de la question 25 et donne pouvoir à Madame Christiane JALICON.

Monsieur Pascal GENET quitte la séance avant le vote de la question 39 (fin de validité du pouvoir de Madame Chantal MERCIER-COURTY à Monsieur Pascal GENET).

Rapport N° 39
PROJET DE RÉVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT
DE L'AÉROPORT DE CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

Par arrêté préfectoral du 26 septembre 2012, Monsieur le Préfet a décidé de réviser le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne pour prendre en compte la diminution du trafic aérien.

Le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis sur ce projet qui sera ensuite soumis à enquête publique.

Le Plan d'Exposition au Bruit est un document qui régleme nte l'urbanisme en limitant les droits à construire et en imposant une isolation acoustique pour les bâtiments neufs, dans les zones de niveaux de bruit centrées sur l'aéroport. Il est annexé au Plan d'Occupation des Sols.

Le plan en vigueur a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 février 2006. Il était basé sur les hypothèses d'un trafic lié en grande partie à l'activité de la compagnie « Régional ». La fermeture successive de lignes a abouti au démantèlement du hub et ramené la plate-forme clermontoise au rang d'aéroport régional.

L'horizon à long terme choisi pour les hypothèses de trafic est fixé à 2020.

Quatre zones ont été définies en fonction du niveau sonore jour/soirée/nuit appelé indice L_{den} :

- zone A : L_{den} supérieur ou égal à 70 dB(A)
- zone B : L_{den} inférieur à 70 dB(A) et supérieur ou égal à 62 dB(A)
- zone C : L_{den} inférieur à 62 dB(A) et supérieur ou égal à 57 dB(A)
- zone D : L_{den} inférieur à 57 dB(A) et supérieur ou égal à 50 dB(A)

La simulation informatique montre que le nombre de communes touchées par une zone est réduit de 12 (actuellement) à 8.

Pour Clermont-Ferrand, les zones A et B s'abaissent de 100 à 53 hectares, la zone C de 253 à 60 hectares et la zone D de 938 à 496 hectares (il est à noter que la zone D recouvrirait les secteurs Saint-Jean, Estaing, Auger).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à ce projet de révision du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 03 décembre 2012
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Odile VIGNAL

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE LUSSAT

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille douze, le quinze octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lussat, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Christian ARVEUF, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Octobre 2012

Présents : ARVEUF Christian – TISSANDIER Isabelle – CROZET Michel – DUTEMPS Joseph – CHESNE Nicolas – PALASSE Laurent – DEMAS Agathe – GUILHOT Fabienne – DUCHE Dominique – ARSAC Hervé – BALLEST Stéphane – DE CARVALHO David

Absent : DENUIT Michel – ARVEUF Jean-Philippe – BRODIN Bruno

Procuration : DENUIT Michel à TISSANDIER Isabelle

Secrétaire de séance : DUTEMPS Joseph

Aéroport Clermont-Ferrand - Auvergne – Révision du Plan d'Exposition aux Bruits

N° 12 10 15 - 6

Monsieur Le Maire indique à l'Assemblée que l'actuel Plan d'Exposition aux Bruits (P.E.B.) de l'aéroport de Clermont-Ferrand – Auvergne est en vigueur depuis le 20 février 2006.

Ce P.E.B. a été mis en révision par arrêté préfectoral du 26 septembre 2012.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette révision du P.E.B. dans la mesure où les parcelles situées au sud-ouest de la Commune sont concernées par ses dispositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- prend acte :

- de l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2012 prescrivant la révision du P.E.B. de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne

DÉLIBÉRATIONS

- Indique :

- qu'il n'a aucune remarque à formuler dans la mesure où les zones concernées de la Commune sont situées en zone non constructible,
- que les prescriptions figurant dans ce Plan d'Exposition au Bruit seront intégrées dans le prochain document d'urbanisme de la Commune.

En mairie, le 20 Octobre 2012

Le Maire,

Christian ARVEUF



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

063-216302000-20121015-20121015060-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2012

Publication : 15/11/2012

Le Maire
Christian ARVEUF



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil douze, le neuf du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de BOUZEL, dûment convoqué à cet effet le vingt-six octobre, s'est réuni à la Mairie de BOUZEL sous la Présidence de M. MORIN Denis, Maire.

Étaient Présents : M. MORIN Denis ; Mme BRIGNAT Virginie ; M. DEGORCE Guy ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme MILLE Marielle ; Mme MONTAGNER Elise ; M. PLASSE Patrice ; M. RAVOUX Daniel ; M. ROBERT Georges.

Était excusée : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne).

Étaient absents : M. FABRE Serge ; M. PELLETIER Sylvain.

M. DELARBRE Christian a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

12K09-87

N° 87/2012 : Projet de mise en révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Clermont-Fd-Auvergne

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'arrêté préfectoral n° 12/01942 en date du 26.09.2012 prescrivant la mise en révision du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Clermont-Ferrand-Auvergne.

Cet arrêté est accompagné du projet de PEB qui comprend un rapport de présentation et une carte à l'échelle 1/25000^{ème} sur laquelle sont portées les limites des zones de bruit A, B, C et D. L'ensemble de ces documents a été transmis à chaque conseiller par messagerie électronique.

Les communes situées dans le périmètre défini par le Préfet sont compétentes pour émettre un avis au vu du dossier déposé sur le bureau du Conseil Municipal, dans le délai de deux de mois à compter de la date de réception du courrier préfectoral. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

Invité à se prononcer sur cette affaire, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

Émet un avis favorable sur le projet de révision du PEB de l'aéroport de Clermont-Ferrand-Auvergne.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. **POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 12 novembre 2012.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le Maire, Denis MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Nombre de Membres :
En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 16

L'an deux mil douze, le huit novembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PRULIERE, Maire.

Date de la convocation : 2 novembre 2012

Délibération n° :
08.11.2012.05

Présents : Nicole BONNET, Jacques BORDEL, André CHIROL, Jean Christian COURCHINOX, Nicole EULALIE, Claude POLLARD, Jean Paul PRULIERE, Amalia QUINTON, Sandrine RAMALHA, Catherine SOU AH Y, Gérard TRIOLAIRE, Pierre TUFFERY, Catherine VAN SEVEREN.

Plan d'Exposition
aux Bruits de
l'aéroport de
Clermont-Ferrand

Présents par procuration : Josiane FAYE (procuration à Jean Christian COURCHINOX), Carlos NORBERTO (procuration à Nicole BONNET), Jean Luc SIMON (procuration à Nicole EULALIE).

Absents : Bernard VIGERAL.

Secrétaire de séance : Gérard TRIOLAIRE

Mise en révision
du P.E.B.

Vu l'arrêté n°12/01942 de la Préfecture du Puy-de-Dôme, en date du 26 septembre 2012,

Vu le courrier de la préfecture du Puy-de-Dôme, en date du 27 septembre 2012,

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de valider l'arrêté prescrivant la mise en révision du P.E.B. En effet, la Préfecture révisé le P.E.B. afin de modifier les limites d'exposition aux bruits des zones B et C de 65 et 57 L.den à 62 et 57 L. den, suite à la diminution du trafic aérien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

15 Voix POUR
1 ABSTENTION

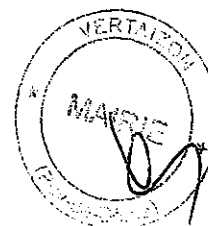
Valide l'arrêté de mise en révision du Plan d'Exposition au Bruits

Délibération rendue
exécutoire après
publication et transmission
en préfecture le 8 novembre
2012

Pour extrait certifié conforme,

Fait à VERTAIZON, 08 novembre 2012

Le Maire,



Jean-Paul PRULIERE

RECU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME

13 NOV. 2012

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 OCTOBRE 2012



n°10/07

Le **VENDREDI 26 OCTOBRE 2012**, à 20 heures,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PONT-DU-CHÂTEAU**,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de **M. René VINZIO, Maire**.

Date de convocation : **19 OCTOBRE 2012**

Nombre de Membres en exercice : **31**

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

- POUR : 29
- CONTRE :
- Abstentions :
- Votes blancs :

Présents :

René VINZIO, Maire,

Dr. Daniel FERRAGU, Suzanne CAPALJA,
Patrick PERRIN, Fernand BUISSON, Dominique CROSO,
Nathalie NASSIET, Gisèle BAULAND,
Marie-Joëlle DUMONT, **Adjoins**
Martine LOCHKOVITCH, Michel PAYS, Marie-Ange AUBRY,
Marie-Carmen URBANO, Marie-Pierre GOUSSET,
Nathalie BREUIL, Éliane FRÉJAT, Michel DRUET,
Denise CHALARD, Michel MIRAND, Florian SIMON,
Marie-Hélène ROUX, Jacky LUGUET, Christiane SOULIER,
Robert BERARD, Liliane LEJEUNE, **Conseillers
Municipaux.**

Procurations :

Sylvie PASTOR à Gisèle BAULAND
Armindo DE OLIVEIRA à Robert BERARD
Serge GONCALVES à Patrick PERRIN
Gaëlle PARQUET-CROCHET à Dominique CROSO

Absents excusés :

Arlette AYMARD
Jean-Marie VALLÉE

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROUX

OBJET

**Mise en révision
du Plan d'Exposition au Bruit**

La révision du Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B) de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, en vigueur depuis le 20 février 2006 était devenue nécessaire pour prendre en compte les évolutions du trafic aérien et son impact sur les limitations du droit à construire, ceci a été fait depuis près de un an et l'arrêté préfectoral n° 12/01942 du 26 septembre 2012, prescrit la mise en révision du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne.

L'arrêté précité est accompagné du projet de P.E.B qui comprend un rapport de présentation et une carte à l'échelle 1/25000° sur laquelle sont portées les limites des zones A, B et C.

La Commission Consultative de l'aéroport a donné son avis le 12 juillet 2012.

En application du code de l'urbanisme, en particulier son article R147-7, la Commune a affiché une copie de l'arrêté susvisé en Mairie pendant un mois à compter du 2 octobre 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. VALLÉE, tenu par sa qualité de Président de l'Association des Riverains de l'aéroport a quitté la salle et ne participe pas au vote):

→ **ACCEPTÉ** la proposition de zonage du Plan d'Exposition au Bruit proposé dans l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2012.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

En Mairie, le 26 Octobre 2012

*Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,*



Le Maire,

René VINZIO

**REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME**

- 6 NOV, 2012

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FD

DÉLIBÉRATIONS



N/REF JMP 2012.1723

OBJET

**Avis sur le projet de
révision du Plan
d'Exposition au
Bruit de l'aéroport**

L'an deux mille douze, le vingt six octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Gérard BETENFELD, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2012

Présents M. BETENFELD **Gérard, Maire** ;

M. DIEBOLD, MME DOLLAT, M CALUT, M. GYORI, M. DAULAT, MME CHASTANG, **Adjoints** ;

MME LARRAT, M. DOUCHAIN, MME TRINCAL, M. DEVERNOIX, M. DUBOST, M. CHIROUX, MME VIGIER, M. D'ANGELO, MME MESEGUER, MME SANAHUJA, M. GEORGET, M. FOUILHOX, MME TORRESAN-LACROIX, M. MARTIN, M. DERRE, **Conseillers Municipaux.**

Représentés

MME KERSSANE par M. D'ANGELO, MME SEIGNEURIC par M. DOUCHAIN, MME ROSAS par M. GYORI, M. CHAMPOMMIER par M. DEVERNOIX, M. MONTERO par M. CHIROUX, M. REGNIER par M. MARTIN, MME THOULY-VOUTE par MME TORRESAN-LACROIX.

Absents

Secrétaire de séance M. D'ANGELO.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par arrêté en date du 26 septembre 2012, le Préfet du Puy de Dôme a prescrit la mise en révision du Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B.) de l'aéroport de Clermont - Ferrand - Auvergne.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que le P.E.B. est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes en limitant les droits à construire dans les zones de bruit et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans ces zones. C'est un document d'urbanisme opposable à toute personne publique ou privée, il doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme, au plan de sauvegarde et à la carte communale. Les dispositions du Plan Local d'Urbanisme doivent être compatibles avec les prescriptions du P.E.B.

Lempdes se trouve dans les zones A, B, C et D avec les coefficients Lden (mesure du bruit utilisée par la Communauté Européenne) suivants :

Zones de bruit	P.E.B. 2006	Avant-Projet P.E.B. 2012
A et B	74	45
C	143	64
D	291	214

Globalement, l'aire d'influence de l'aéroport en terme de bruit est réduite, les enveloppes des différentes zones de bruit ont des superficies également réduites. Il est à noter la diminution actuelle du trafic de l'aéroport.

DÉLIBÉRATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce dossier.

Vote : Pour 24 voix

Abstentions 5 (M. GEORGET, MME TORRESAN-LACROIX, M. REGNIER, M. MARTIN, MME THOULY-VOUTE)

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 29 octobre 2012



Le Maire
G. Betenfeld
Gérard BETENFELD

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME

30 OCT. 2012

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-2D



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil douze, le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. OLLIER Christian, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2012

Présents : Mme FAJON Annie, M. OLLIER Yves, M. NAVARRO Olivier, Mme FOURNET Marelyse. Mme MONISTROL Jacqueline. Mme ROUVET Nathalie, M. MARCHEPOIL Alain, M. CHARNAY Olivier, Mme DEVOUARD Florence, Mme. BOURDOULEIX Françoise. M. CORDESSE Daniel. M. OLLIER Christian.

Absents excusés : M. DECOMBAT Frédéric

Secrétaire de séance : Monsieur OLLIER Yves

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 11

30 Plan d'exposition au bruit de l'Aérodrome de Clermont-Ferrand Auvergne

Vu le rapport de présentation sur le projet de plan d'exposition au bruit de l'Aérodrome de Clermont-Ferrand Auvergne

Monsieur le Préfet du Puy de Dôme a procédé à la mise en révision du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Clermont-Ferrand Auvergne. Ce projet de révision a fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° 12/01942 du 26 septembre 2012.

La révision du Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, en vigueur depuis le 20 février 2006, est devenue nécessaire pour prendre en compte les évolutions du trafic aérien et son impact sur les limitations du droit à construire, notamment les indices L_{den} (Level Day Evening Night), définissant les limites extérieures des zones B et C fixés respectivement à 62 et 57.

Vu le dit dossier

Vu l'arrêté préfectoral n° 12/01942 du 26 septembre 2012 prescrivant la révision du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Clermont-Ferrand auvergne

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

EMET un avis favorable sur le projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Clermont -Ferrand Auvergne

Au registre sont les signatures
A Malintrat, le 5 novembre 2012

Le Maire

Christian OLLIER



REÇU A LA PREFECTURE
DU PUJY-DE-DOME

Certifié exécutoire le : 08 NOV. 2012
Publié le :

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 23
votants : 23

L'an deux mille douze, le 13 Novembre à 20 heures 00
Le Conseil municipal de la commune d'AULNAT, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, en Mairie sous la présidence de
Monsieur Didier LAVILLE, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 5 Novembre 2012

Présent(e)s : M.LAVILLE - Mme BALICHARD - M. LOUBIER -
Mme MANDON - M. COURTINE - Mme JUNIET - M. FAGONT -
Mme SOARES - M. NAVARRE - M. RAFFI - Mme BOUSQUET -
Mme MOREIRA - M. PAUTY - M. ROUX - M. GAUDET - Mme
SIMEON - M. VERGNE - Mme SAUREL - Mme PIRONIN - Mme
DURAND - Mme AURIEL - Mme CHIRAIN - M. MATHIEU

Excusé(e)s ayant donné procuration :

Absents excusés : M. ACOSTA
M. CHAMBON
Mme GAUCHEROT

Secrétaire de séance : Mme DURAND

Dans le cadre de la réflexion urbanistique de la Commune, tant pour l'opération Centre Bourg que pour identifier de nouvelles zones constructibles, il est ressorti que le Plan d'Exposition au Bruit lié à l'aéroport et établi en 2006 représentait un handicap important.

Les évolutions du trafic aérien de l'aéroport justifient la demande posée par Aulnat auprès des services de l'Etat de faire réviser ce PEB.

Cette démarche a été acceptée par arrêté préfectoral de septembre 2012, et aujourd'hui une nouvelle cartographie du PEB est proposée - elle est présentée au Conseil Municipal ainsi que les conséquences en terme de libération du foncier.

A la suite de cette présentation, le Conseil Municipal a à donner un avis sur ce projet de modification du PEB.

Après cet échange, il est proposé d'émettre un avis positif pour la modification qui libérera des terrains pour la construction.

Vote : unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 19 novembre 2012



[Handwritten signature]

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : **27 NOV. 2012**
Publié ou Notifié le : **27 NOV. 2012**

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME

Le Maire,

27 NOV. 2012

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

[Handwritten signature]

MAIRIE DE SEYCHALLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 octobre 2012, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHALLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AITELHADJ Pierre, Maire.

Membres du Conseil Municipal :

AITELHADJ Pierre, CLAVEL Isabelle, COLOMBIER Sandrine, FLOTTE Gilles, GUICHARD Martine, MOMBOISSE Elie, PEREZ Denis, SABATIER Jean-Louis, TORRENT Nicolas, VERDIER David

Absents : Mme Sandrine COLOMBIER, M. FLOTTE Gilles, M. TORRENT Nicolas et M. VERDIER David

Procurations : Mme COLOMBIER à Mme GUICHARD, M. FLOTTE à Mme CLAVEL, M. TORRENT à M. MOMBOISSE, et M. VERDIER à M. AITELHADJ

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Date de la convocation :

20 septembre 2012

Secrétaire de séance :

M. SABATIER Jean-Louis

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME
15 OCT. 2012
BUREAU DU COMPTABLE

REVISION DU PLAN D'EXPLOITATION AU BRUIT DE L'AEROPORT DE CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a reçu l'arrêté du préfet prescrivant la révision du PEB de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, accompagné du projet PEB qui comprend un rapport de présentation et une carte sur laquelle sont portées les limites des zones.

Aussi, il demande au Conseil de bien vouloir prendre connaissance de ces pièces et d'émettre un avis sur le projet de PEB.

Le Maire entendu et après délibération,

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Fait en Mairie, le 05 octobre 2012

Le Maire,
P. AITELHADJ

